



Réclamation contravention

Par **s_e_r_g_i_t_o**, le **31/01/2018** à **10:37**

Bonjour,rnrnEn cherchant mon fils à l'école l'autre jour, j'étais à l'arrêt devant la place de l'école comme d'habitude pour le récupérer et un véhicule de gendarmerie est venu s'arrêter de coté de moi.rnrnIls m'ont indiqué qu'il était interdit de stationner ici, je me suis excusé leur indiquant que je ne le savais car aucun marquage au sol, ni panneau ne l'indique et je suis parti de suite derrière eux pour me garer ailleurs.rnrnDeux semaines plus tard je reçois une contraventions pour stationnement dangereux donc 135€ et 3 points.rnrnAuriez-vous des conseils pour contester cette amende car j'ai bien lu les articles art r 417-9 al 1, 2 & al 3 & 5 et je ne rentre pas dans les cas indiqués rn" lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côte et des passages à niveau."rnrnEst-ce que le fait qu'il n'y est pas eu de procès verbal directement et que je suis parti de suite peut jouer en ma faveur? De plus si je montre la non dangerosité du stationnement à cet endroit cela pourrait-il les faire changer d'avis et passer dans la classe stationnement abusif ou gênant?rnrnMerci d'avance pour vos retoursrnrnCordialement

Par **citoyenalpha**, le **02/02/2018** à **02:39**

Bonjourrnrnje vous invite à lire ce lien :rnrnhttp://www.experatoo.com/code-de-la-route/contestation-stationnement-dangereux_148784_1.htm#.WnPBDX2pVhornrnRestant à votre disposition